

OBJET: FINANCES

Compte administratif 2023 du budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTILLY

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à vingt heures, Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 29 mars 2024, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis Salle du Conseil Municipal à Chantilly, sous la présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance fait l'appel nominal.

Présents:

Formant la majorité des membres en exercice

Absents:

Secrétaire de séance :

Nombre de membres								
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la						
Municipal		délibération						
33	33							

-=-=-

À la suite de la présentation du compte administratif 2023 et du tableau de résultats ci-dessous :



	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		1 961 495,17		108 484,95		2 069 980,12
Opérations de l'exercice	16 106 180,18	18 472 922,81	4 795 078,65	4 177 976,75	20 901 258,83	22 650 899,56
Résultats de l'exercice	,	2 366 742,63	617 101,90			1 749 640,73
Résultats de clôture		4 328 237,80		-508 616,95		3 819 620,85
Restes à réaliser			3 232 086,00	463 246,00	3 232 086,00	463 246,00
Solde des Restes à Réaliser			2 768 840,00		-2 768 840,00	
Résultats définitifs	-	4 328 237,80	3 277 456,95			1 050 780,85

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal de la commune :

- 1) Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à + 4 328 237,80 €
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 508 616,95 €
- 3) Le Conseil Municipal prend acte :

Des restes à réaliser : 3 232 086,00 € en dépenses et 463 246,00 € en recettes soit un solde des restes à réaliser de - 2 768 840,00 €

Et du montant du besoin de financement : 3 277 456,95 €

Madame le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

- <u>Article 1 : Approuve</u> le Compte Administratif 2023 du Budget Principal ci annexé, lequel peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		1 961 495,17		108 484,95		2 069 980,12
Opérations de l'exercice	16 106 180,18	18 472 922,81	4 795 078,65	4 177 976,75	20 901 258,83	22 650 899,56
Résultats de l'exercice	,	2 366 742,63	617 101,90			1 749 640,73
Résultats de clôture		4 328 237,80		-508 616,95		3 819 620,85
Restes à réaliser			3 232 086,00	463 246,00	3 232 086,00	463 246,00
Solde des Restes à Réaliser			2 768 840,00		-2 768 840,00	
Résultats définitifs		4 328 237,80	3 277 456,95			1 050 780,85

- Article 2 : Dit que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à + 4 328 237,80 €
- Article 3 : Dit que le résultat de clôture de la section d'investissement est de 508 616,95 €
- Article 4 : PREND ACTE des restes à réaliser : 3 232 086,00 € en dépenses et 463 246,00 € en recettes soit un solde des restes à réaliser de 2 768 840,00 € et du montant du besoin de financement : 3 277 456,95 €

<u>RÉSULTAT DU VOTE</u>:

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Et les membres présents ont signé, Suivent les signatures. /.

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ: Le MAIRE de CHANTILLY, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour le Maire et par délégation, François KERN, 1er Adjoint